DU PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

- la formation se déroule en séminaires de 3 jours par mois de novembre à mai (mercredi, jeudi et vendredi à la suite)
- **l'enseignement comprend 132 heures de cours théoriques**
- **1 stage pratique d'une semaine temps plein minimum** dans le service de médecine légale du CHU de Bordeaux et plus particulièrement dans l'unité médicale du vivant et au CAUVA.
- lieux d'enseignement : Laboratoire universitaire de Médecine Légale, éthique et droit médical, Site Pellegrin .

Contrôle des connaissances :

- 2 épreuves écrites anonymes, sous forme de questions rédactionnelles et notées chacune sur 20 (l'une en milieu et l'autre en fin de formation)
- 1 épreuve orale, sous forme d'entretien, d'une durée d'une ½ heure, notée sur 20
- une seule session / an
- la moyenne à chaque épreuve est nécessaire pour être déclaré admis(e).

Pour l'inscription :

- Inscription pédagogique : envoyer un CV et une lettre de motivation à l'attention du Professeur Sophie GROMB (par mail aux 2 adresses suivantes : medecine.legale@u-bordeaux2.fr et francoise.benani@chu-bordeaux.fr afin qu'il n'y ait pas d'interruption de réception de mail pendant la fermeture estivale du secrétariat)
- . Ne pas oublier de préciser une adresse postale pour que nous puissions vous renvoyer l'autorisation d'inscription, qui vous permettra de contacter la scolarité de Bordeaux 2 pour l'inscription administrative.

Les dossiers seront reçus jusqu'au 26 septembre 2011.
La validation de votre candidature vous sera communiquée en octobre.

Pour tout renseignement complémentaire, tel : 05 56 79 98 05.
Merci de communiquer par mail à partir du 20 juillet (adresses ci-dessus).